

Mémoire :
RECOMMANDATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES
2020-2021

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS	3
PORTRAIT DE L'INDUSTRIE	4
L'AQT ET LES RECOMMANDATION PRÉBUDGÉTAIRES 2020	5
ACCROÎTRE LES REVENUES D'EXPORTATION DES PME TECHNOS	6
CRÉER UN ENVIRONNEMENT FISCAL PROPICE À L'INNOVATION	8
FAVORISER L'ACCÈS AUX TALENTS	9
ACCÉLÉRER L'ADOPTION DES TECHNOLOGIES ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS	10
DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERNE POUR SOUTENIR LA COISSANCE	141
MINIMISER LES RISQUES LIES A LA SECURITE DES DONNEES	14
RECOMMANDATIONS 2020	14
CONCLUSION	14

À PROPOS

L'Association québécoise des technologies (AQT) l'**incontournable réseau d'affaires** des entreprises technos, procure aux dirigeantes et dirigeante un environnement stimulant et de classe mondiale propice à la croissance de leur entreprise et de l'industrie.



Plus de
1800
dirigeant(e)s



+ de 500
entreprises
membres

Organisme à but non lucratif autofinancé, l'AQT représente l'ensemble de l'industrie auprès d'instances et elle figure parmi le « *Top 10* » des associations technos en Amérique du Nord.

AXES D'INTERVENTION

- **Accroître la représentativité de l'industrie techno et l'influence de l'AQT** par la force de son réseau et agir à titre de porte-parole auprès des différentes instances.
- **Assurer le rayonnement et inspirer les dirigeantes et dirigeants d'entreprises technos** en restant à l'affût des opportunités et enjeux impactant la croissance de leur entreprise.
- **Encourager le réseautage et les partenariats d'affaires** en provoquant la mise en relation entre les individus et les entreprises.

LEVIER DE CROISSANCE RECONNU PAR L'ENSEMBLE DU MILIEU



Fondée
en 1990



Une équipe
de 12
permanents,
dédiés et à
l'écoute des
besoins de ses
membres.



Depuis 20 ans,
Vision PDG,
sommet de trois
jours, exclusif aux
PDG de sociétés
technos.



Depuis 18 ans,
le Big Bang,
forum dédié
aux ventes
& marketing
des technos pour
les équipes
dirigeantes et
responsables de la
commercialisation.

PORTRAIT DE L'INDUSTRIE

L'industrie des technos c'est:



PME, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Miser sur les PME en techno, c'est soutenir des entreprises stables présentes sur tout le territoire du Québec et à fortes retombées socioéconomiques, particulièrement par la qualité et la quantité d'emplois offerts, tout en profitant de l'agilité et de l'innovation permises par leur taille et leur mode de gestion. Ainsi, les PME de tous créneaux confondus, s'avèrent représenter un investissement intelligent, alliant innovation et potentiel de croissance.

Leurs solutions, souvent très spécialisées, améliorent la compétitivité des entreprises de tous les secteurs d'activités. Outre les technologies de gestion, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, les données massives et l'infonuagique sont aussi des domaines dans lesquels les PME sont présentes. Sur le plan des retombées économiques, la province bénéficie de sources de revenus appréciables puisque ces entreprises se caractérisent par leur capacité d'exportation.

À cet effet, bien que 78 % d'entre elles vendent leurs solutions hors Québec, ce qui est bien au-delà du 21 % pour tous secteurs d'activités confondus, les montants réalisés par la vente à l'étranger représentent 34 % de leurs revenus¹.

Les membres de l'AQT œuvrent dans plusieurs domaines proposant des solutions informatiques novatrices, souvent très nichées, afin de soutenir l'ensemble des activités des organisations. Le secteur manufacturier occupe une grande part dans l'utilisation des technologies que notre industrie développe, suivi des services financiers, des services publics, de l'administration publique et de la santé.

L'AQT ET LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2020

Encore cette année, l'AQT est heureuse de participer aux consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec. Notre implication dans cet exercice est motivée par la volonté de contribuer à l'optimisation des leviers dont dispose l'État québécois pour stimuler l'essor des PME technos d'ici. Ce faisant, c'est toute l'économie et la société québécoise qui en retirera des bénéfices. Il s'agit de plus que d'une conviction, c'est une réalité basée sur des données probantes.

Fidèle à ses façons de faire, l'AQT appuie ses recommandations sur la consultation de ses membres et d'autres entreprises de l'industrie. À cet effet, un sondage a été mené auprès de PME technos membres et non-membres de l'association entre le 25 novembre et le 4 décembre 2019, avec pour objectif d'obtenir plus d'informations sur leurs perceptions des défis liés aux crédits d'impôt, au financement, aux activités de commercialisation et d'exportation ainsi qu'au sujet de l'innovation et des technologies. Les résultats complets de ce sondage sont disponibles en annexe.

À partir des constats qui sont ressortis du sondage, des recommandations ont été élaborées, toujours avec la contribution étroite des membres.

Ainsi, en 2020, la consultation des membres de l'AQT a permis d'identifier six axes d'intervention prioritaires. Ceux-ci sont regroupés sous les thèmes suivants :

1. Accroître les revenus d'exportation des PME technos ;
2. Créer un environnement fiscal propice à l'innovation ;
3. Favoriser l'accès aux talents ;
4. Accélérer l'adoption des technologies et de l'intelligence artificielle dans l'ensemble des secteurs ;
5. Diversifier les sources de financement externe pour soutenir la croissance ;
6. Minimiser les risques liés à la sécurité des données.

Des recommandations sont soumises pour chacun des six thèmes. Elles sont toutes liées à des constats extraits du sondage.

ACCROÎTRE LES REVENUS D'EXPORTATION DES PME TECHNOS

78 % des PME technos québécoises exportent leurs produits et services. Nos données indiquent toutefois qu'en moyenne, les revenus effectués à l'extérieur du Québec stagnent à 34 % depuis les 6 dernières années.

Le gouvernement Legault a la volonté d'accroître les exportations. Les PME technos du Québec représentent un potentiel important à cet égard et peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif si elles disposent des leviers adéquats.

Or, on observe un taux d'insatisfaction à l'égard de différents types de soutiens offerts aux entreprises par les gouvernements, pour le développement de leurs affaires hors Québec (programmes, délégations et consulats canadiens à l'étranger, missions regroupées à l'international, support financier gouvernemental obtenu, etc.) Des améliorations pourraient être apportées afin de corriger la situation et favoriser l'accroissement des revenus d'exportation des PME technos.

Les modes de distribution et de commercialisation dans le secteur des technologies diffèrent des modes de commercialisation traditionnels. Considérant l'impact qu'ont les solutions technos au sein des entreprises-clients, leur temps de réflexion (notre cycle de vente) se situe en moyenne entre 24 et 36 mois. Les clients « acheteurs » font une revue diligente de toutes les solutions disponibles et convient les fournisseurs à des sessions d'information avec les diverses unités d'affaires. Par conséquent, les fournisseurs éventuels doivent effectuer plusieurs déplacements et préparer plusieurs « démos » dans l'espoir de gagner de nouveaux contrats. Contrairement à d'autres secteurs d'activités où le fabricant identifie un grossiste qui négocie avec des détaillants, qui eux, effectuent le support / service aux clients finaux.

Dans l'éventualité où le contrat est obtenu, les fournisseurs de solutions technos, doivent, dès lors, mobiliser des équipes techniques afin d'effectuer la collecte d'informations terrain, voir au développement, former et soutenir les usagers. L'ensemble des ressources mobilisées sont importantes dans les cas de commercialisation internationale. S'ajoute à ces composantes tout le volet d'agilité et de proactivité auquel les entreprises-fournisseurs doivent se soumettre. Les déplacements peuvent être fréquents et rarement planifiés longtemps d'avance puisqu'il s'agit de démontrer que l'entreprise-fournisseur pourra répondre adéquatement aux demandes des clients, malgré les distances.

Les programmes actuels sont peu adaptés à ce mode de commercialisation, actuellement les catégories de frais admissibles sont restreintes, la planification doit être déposée plusieurs mois à l'avance et il existe peu de souplesse sur les modifications de projections.

Par ailleurs, concernant les leviers de financement, on observe un accès adéquat aux fonds dédiés à des startups (500 000\$ à 2M\$), idem pour les financements d'expansion (10M\$ et +). Toutefois, le financement de la croissance (2M\$ à 5M\$) qui est requis pour ouvrir de nouveaux marchés et démontrer des modèles d'affaires dans de nouveaux segments est quasi inexistant et très rébarbatif aux risques. Ce fait oblige les PME à se financer à même des ressources traditionnelles (marge de crédit, fonds propres) ce qui est contraire à l'expansion de grande envergure.

RECOMMANDATION N°1

Adapter les critères d'admissibilités des programmes afin que ceux-ci reflètent les nouveaux modes de commercialisation d'entreprises technos. Ces nouveaux modes sont, par exemple, les frais de développement de « démo » à des fins de vente, les dépenses fiscales engendrées dans certains pays, le développement et la localisation de sites et de campagnes web ou les déplacements des équipes technico-commerciales.

RECOMMANDATION N°2

Mettre sur pied un Fonds destiné à consentir des prêts dédiés à la commercialisation. S'inspirer du modèle existant de « Créativité Québec » géré par Investissement Québec et dont les critères excluent la commercialisation. Accepter que ce fonds prenne des risques, en contrepartie, exiger des garanties de maintien de sièges sociaux au Québec et des redevances de succès qui ne seraient pas des prises d'équité prématurées.

Par ailleurs, on dénote parfois une confusion entre le rôle des délégations québécoises et celui des délégations canadiennes, ainsi qu'un manque d'expertise quant aux spécificités de la commercialisation des technologies.

RECOMMANDATION N°3

Clarifier le rôle des délégations et bureaux du Québec à l'étranger et des missions regroupées à l'international.

L'AQT propose d'initier un comité aviseur formé d'entreprises exportatrices et des instances désignées afin de convenir d'améliorations concrètes qui sont souhaitables. Par exemple, mieux informer les instances de la réalité des PME technos et leurs modes de commercialisation et améliorer les canaux de communication entre les entreprises technos et les instances vouées au développement international. Le ministre des Finances pourrait doter le ministère des Relations internationales d'une enveloppe dédiée spécialement à la communication des services dont peuvent bénéficier les PME technos québécoises.

CRÉER UN ENVIRONNEMENT FISCAL PROPICE À L'INNOVATION

Les enjeux entourant le développement d'un environnement fiscal propice à l'innovation ont un impact direct sur la capacité d'exportation des entreprises québécoises. En effet, plus une entreprise est innovante et a la capacité d'investir en R&D, plus elle sera susceptible d'exporter, et ce peu importe sa taille. Il importe donc de s'assurer que notre environnement fiscal tienne compte de cette réalité.

Deux enjeux particuliers ressortent concernant la question des crédits d'impôt disponibles pour l'industrie : la complexité du processus de réclamation et les longs délais de remboursement.

En effet, devant la complexité et le caractère souvent subjectif de l'analyse des demandes de crédits d'impôt à la recherche scientifique (RS) et au développement expérimental (DE) et du Crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques (CDAE), la majorité des entreprises (72%) se voient contraintes de faire appel à des firmes externes pour remplir leur formulaire de réclamation. En moyenne, les honoraires versés à ces firmes représentent près de 12% de la réclamation et peuvent souvent atteindre les 20%.

Bien que méthodes d'analyse et les critères aient été resserrés, ceux-ci semblent encore subjectifs pour certaines entreprises. Cet élément vient décourager plusieurs d'entre elles à participer au programme, particulièrement les PME dont les ressources à l'interne sont souvent plus limitées.

Pour ces raisons, un meilleur accompagnement des PME technos pour remplir leur formulaire de réclamation et les informer du processus d'analyse des dossiers déposés pourrait être salutaire. À cet effet, le nombre de fonctionnaires en appui aux entreprises pourrait être accru. Ainsi, un conseiller pourrait être dédié au dossier de l'entreprise afin de l'appuyer dans sa démarche et l'aider à interpréter les exigences du formulaire. Ces conseillers additionnels deviendraient des ressources clés qui pourraient également offrir des ateliers et formations dans le cadre d'événements organisés par des regroupements tels que l'AQT. Un plus grand nombre de ressources humaines à la disposition des entreprises permettrait d'assurer une constance dans les suivis avec celles-ci.

RECOMMANDATION N°4

Accroître le nombre de fonctionnaires en appui aux entreprises afin de les accompagner dans le cadre du processus de réclamation.

Deuxièmement, en raison des longs délais de remboursement des crédits RS&DE et CDAE, 28 % des entreprises nous signalent devoir faire appel à du financement externe dans l'attente des paiements. Le taux d'intérêt demandé par les institutions externes (banques et firmes de financement privées) a pour effet de diminuer les liquidités investies dans l'innovation par les entreprises.

RECOMMANDATION N°5

Effectuer des remboursements anticipés afin de régler la problématique de délais des remboursements par le gouvernement du Québec et implanter un système de préqualification selon des critères clairement identifiés pour que les entreprises puissent obtenir des remboursements anticipés dès que ceux-ci sont validés et satisfaits.

En donnant suite à la recommandation 6, le ministère pourrait verser 70% de la réclamation dès l'acceptation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et verser le 30% résiduel lors de la conclusion de son analyse. Cet apport de liquidités dans l'industrie serait automatiquement réinvesti et générerait des retombées importantes.

Enfin, dans le cas spécifique des PME, on remarque qu'elles sont pénalisées de façon encore plus accrue depuis l'ajout de la « franchise » de 50 000\$ retranchée de la réclamation pour le crédit RS&DE.

RECOMMANDATION N°6

Conserver le seuil d'admissibilité rendant éligibles les entreprises. Toutefois, éliminer la notion de franchise de 50 000\$ qui est automatiquement retranchée du remboursement aux entreprises.

FAVORISER L'ACCÈS AUX TALENTS

Les défis liés à l'accès aux talents représentent un frein important à la croissance des PME. Pour le secteur techno, ce défi est mentionné dans une proportion de 75% pour les entreprises intégrant l'intelligence artificielle (IA) dans leurs produits et services.

Lors d'un sondage mené par l'AQT au cours de l'été 2019, les entreprises révélaient que les postes les plus difficiles à combler étaient des postes intermédiaires et avancés, nécessitant un diplôme universitaire ainsi que de l'expérience. La majorité (72%) de ces entreprises voyaient en l'accélération de la venue de travailleurs immigrants une avenue favorable pour faire face à ce problème.

RECOMMANDATION N°7

Grâce au rôle bonifié d'Investissement Québec, développer des antennes de recrutement à l'international pour agir comme courroie de transmission entre entreprises et candidats.

Cette mesure viserait notamment les PME pour qui le recrutement à l'étranger exige des ressources humaines et financières dont elles ne disposent pas à l'interne.

ACCÉLÉRER L'ADOPTION DES TECHNOLOGIES ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ENSEMBLE DES SECTEURS

Environ le tiers (32%) des entreprises affirment avoir déjà effectué l'intégration ou intégrer présentement l'intelligence artificielle au sein de leur organisation, alors que 49% prévoient le faire au cours des 4 prochaines années, ce qui témoigne de l'importance capitale de cette technologie pour les entreprises sondées.

Les trois plus grands défis de cette intégration consistent à avoir accès avant tout aux talents (71%), avoir accès à la connaissance et à la recherche (56%) ainsi que l'accès au capital nécessaire pour financer les travaux (52%). Les entreprises intégrant déjà l'IA vivent également un défi relativement à l'accès à des données de qualité (40%).

RECOMMANDATION N°8

Développer des modalités d'accès aux données gouvernementales. Les termes des ententes pourraient stipuler que le résultat des innovations doit demeurer québécois, sans quoi, des remboursements seraient imposés aux entreprises.

Par ailleurs, seulement 8% des répondants affirment que leurs clients ont recours au crédit relatif à l'intégration des TI pour financer l'achat de solutions. La mesure est méconnue et les règles d'admissibilité sont complexes. En effet, des entreprises interrogées explicitement sur ce sujet affirment être peu informées et estiment que les critères d'admissibilité sont difficiles à évaluer.

RECOMMANDATION N°9

Augmenter les ressources humaines disponibles pour accompagner les entreprises qui désirent se prévaloir du crédit relatif à l'intégration des TI. Améliorer la communication et la clarté des informations sur les modalités et critères d'éligibilité.

DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT EXTERNE POUR SOUTENIR LA CROISSANCE

La grande majorité des entreprises (91%) ont recours à du financement externe pour financer leur croissance. Nous remarquons cependant que les outils mis à leur disposition ne sont pas toujours optimaux. En effet, les entreprises du secteur techno utilisent majoritairement leur marge de crédit (69 %) ainsi que le financement bancaire (50%) pour soutenir leur croissance. Toutefois, ces véhicules existent pour du maintien et ne devraient pas être utilisés pour le financement de la croissance.

Le risque engendré par le manque de diversification des sources de financement fait en sorte que les entreprises québécoises sont susceptibles de devenir des cibles pour des acquéreurs provenant de l'international. Cette situation met donc à risque le maintien de l'expertise québécoise dans le domaine des technologies.

Les entreprises du secteur constatent qu'il subsiste un défi gigantesque dans la chaîne du capital quant au financement de la croissance. En effet, si l'offre de financement est diversifiée et assez facilement accessible pour les « startups » ou pour le capital d'expansion, un vide existe pour les entreprises dont les solutions sont prêtes à être commercialisées et pour lesquelles le modèle d'affaires reste à être démontré dans différents créneaux ou marchés.

RECOMMANDATION N°10

Créer un fonds dédié à financer la croissance des entreprises au stade de commercialisation. Ce fonds devrait consentir des financements qui comportent des risques et pour lesquels des royautés de succès pourraient être prévues. S'inspirant de modèles établis à l'étranger tels qu'en Israël ou en Autriche, pour ne nommer que ces deux endroits, les investissements en innovation (non restreintes à de la recherche scientifique) sont admissibles ; les modalités pourraient prévoir des exigences de maintien de propriété intellectuelle québécoise, sans quoi des pénalités seraient prévues et imposées aux entreprises ayant bénéficiées de ce fonds.

MINIMISER LES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES DONNÉES

Devant la vulnérabilité des organisations quant aux aspects de sécurité, les entreprises, tout comme l'État sont appelées à agir avec extrême prudence.

RECOMMANDATION N°11

Dans le cadre d'appels d'offres, utiliser le RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) pour valider la probité des entreprises soumissionnaires, promouvoir l'utilisation des normes de sécurité et encourager les entreprises à s'y conformer.

RECOMMANDATIONS 2020

REVENUS D'EXPORTATION



RECOMMANDATION N°1

Adapter les critères d'admissibilités des programmes afin que ceux-ci reflètent les nouveaux modes de commercialisation d'entreprises technos. Ces nouveaux modes sont, par exemple, les frais de développement de « démo » à des fins de vente, les dépenses fiscales engendrées dans certains pays, le développement et la localisation de sites et de campagnes web ou les déplacements des équipes technico-commerciales.

RECOMMANDATION N°2

Mettre sur pied un Fonds destiné à consentir des prêts dédiés à la commercialisation. S'inspirer du modèle existant de « Créativité Québec » géré par Investissement Québec et dont les critères excluent la commercialisation. Accepter que ce fonds prenne des risques, en contrepartie, exiger des garanties de maintien de sièges sociaux au Québec et des redevances de succès qui ne seraient pas des prises d'équité prématurées.

RECOMMANDATION N°3

Clarifier le rôle des délégations et bureaux du Québec à l'étranger et des missions regroupées à l'international.

L'AQT propose d'initier un comité aviseur formé d'entreprises exportatrices et des instances désignées afin de convenir d'améliorations concrètes qui sont souhaitables. Par exemple, mieux informer les instances de la réalité des PME technos et leurs modes de commercialisation et améliorer les canaux de communication entre les entreprises technos et les instances vouées au développement international. Le ministre des Finances pourrait doter le ministère des Relations internationales d'une enveloppe dédiée spécialement à la communication des services dont peuvent bénéficier les PME technos québécoises.

ENVIRONNEMENT FISCAL



RECOMMANDATION N°4

Accroître le nombre de fonctionnaires en appui aux entreprises afin de les accompagner dans le cadre du processus de réclamation.

Deuxièmement, en raison des longs délais de remboursement des crédits RS&DE et CDAE, 28 % des entreprises nous signalent devoir faire appel à du financement externe dans l'attente des paiements. Le taux d'intérêt demandé par les institutions externes (banques et firmes de financement privées) a pour effet de diminuer les liquidités investies dans l'innovation par les entreprises.

RECOMMANDATION N°5

Effectuer des remboursements anticipés afin de régler la problématique de délais des remboursements par le gouvernement du Québec et implanter un système de préqualification selon des critères clairement identifiés pour que les entreprises puissent obtenir des remboursements anticipés dès que ceux-ci sont validés et satisfaits.

En donnant suite à la recommandation 6, le ministère pourrait verser 70% de la réclamation dès l'acceptation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) et verser le 30% résiduel lors de la conclusion de son analyse. Cet apport de liquidités dans l'industrie serait automatiquement réinvesti et générerait des retombées importantes.

Enfin, dans le cas spécifique des PME, on remarque qu'elles sont pénalisées de façon encore plus accrue depuis l'ajout de la « franchise » de 50 000\$ retranchée de la réclamation pour le crédit RS&DE.

RECOMMANDATION N°6

Conserver le seuil d'admissibilité rendant éligibles les entreprises. Toutefois, éliminer la notion de franchise de 50 000\$ qui est automatiquement retranchée du remboursement aux entreprises.

ACCÈS AUX TALENTS



RECOMMANDATION N°7

Grâce au rôle bonifié d'Investissement Québec, développer des antennes de recrutement à l'international pour agir comme courroie de transmission entre entreprises et candidats.

Cette mesure viserait notamment les PME pour qui le recrutement à l'étranger exige des ressources humaines et financières dont elles ne disposent pas à l'interne.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



RECOMMANDATION N°8

Développer des modalités d'accès aux données gouvernementales. Les termes des ententes pourraient stipuler que le résultat des innovations doit demeurer québécois, sans quoi, des remboursements seraient imposés aux entreprises.

Par ailleurs, seulement 8% des répondants affirment que leurs clients ont recours au crédit relatif à l'intégration des TI pour financer l'achat de solutions. La mesure est méconnue et les règles d'admissibilité sont complexes. En effet, des entreprises interrogées explicitement sur ce sujet affirment être peu informées et estiment que les critères d'admissibilité sont difficiles à évaluer.

RECOMMANDATION N°9

Augmenter les ressources humaines disponibles pour accompagner les entreprises qui désirent se prévaloir du crédit relatif à l'intégration des TI. Améliorer la communication et la clarté des informations sur les modalités et critères d'éligibilité.

SOURCES DE FINANCEMENT



RECOMMANDATION N°10

Créer un fonds dédié à financer la croissance des entreprises au stade de commercialisation. Ce fonds devrait consentir des financements qui comportent des risques et pour lesquels des royautés de succès pourraient être prévues. S'inspirant de modèles établis à l'étranger tels qu'en Israël ou en Autriche, pour ne nommer que ces deux endroits, les modalités pourraient prévoir des exigences de maintien de propriété intellectuelle québécoise, sans quoi des pénalités seraient prévues et imposées aux entreprises ayant bénéficiées de ce fonds.

SÉCURITÉ DES DONNÉES



RECOMMANDATION N°11

Dans le cadre d'appels d'offres, utiliser le RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) pour valider la probité des entreprises soumissionnaires, promouvoir l'utilisation des normes de sécurité et encourager les entreprises à s'y conformer.

CONCLUSION

Somme toute, l'Association québécoise des technologies (AQT) est d'avis que le gouvernement du Québec est apte à accroître la croissance économique, et ce, entre autres, grâce à l'industrie dynamique et innovante que représente celle des technologies. Pour ce faire, différentes recommandations ont été exposées, dans le présent mémoire, afin d'améliorer les conditions de cette industrie, qui, rappelons-le, ont un effet de levier sur l'ensemble de notre économie.

En terminant, l'AQT remercie le ministère des Finances du Québec de prendre en considération ses recommandations.

CONTACT

Nicole Martel

Présidente-directrice générale de l'AQT

Tél. 514-874-2667, p.105 nmartel@agt.ca